

Filière Enseignement primaire

Contrat de formation pratique en stage

Haute école pédagogique du canton de Vaud

Document à l'usage des étudiant·e·s,
des praticiennes formatrices et des praticiens formateurs

Table des matières

Définition	_____	page 4
Objectifs	_____	page 4
Principes	_____	page 4
Suivi de la formation pratique en stage	_____	page 4
Contrat de formation pratique en stage	_____	page 5
Cadre de la formation pratique en stage	_____	page 5
A. Contextes, attentes et organisation (partie administrative)	_____	page 6
B. Objectifs de la classe et diversité des élèves (partie pédagogique)	_____	page 8
C. Cours de formation de l'étudiant·e (partie formation)	_____	page 9
Avenant au contrat de formation pratique en stage	_____	page 11
Contacts	_____	page 11

Définition

Le contrat de formation pratique en stage explicite les acquis antérieurs de l'étudiant·e et précise les objectifs de formation en stage en tenant compte des besoins de la classe et des élèves. Il clarifie les attentes des partenaires et définit les modalités particulières de leur fonctionnement. Le contrat de formation pratique en stage fait partie intégrante du processus menant à la certification du stage. Il est établi en début de stage et peut faire l'objet de régulations entre les partenaires.

S'agissant ici d'un contrat de type pédagogique et non pas juridique, il n'est de ce fait pas assimilable à un contrat tel que défini par le Code des obligations.

Objectifs

Le contrat de formation pratique en stage a pour objectifs de :

- clarifier les spécificités du contexte du stage, les attentes respectives et les principales modalités d'organisation ;
- s'assurer de la prise en compte du contexte de la classe et des besoins spécifiques des élèves ;
- expliciter les acquis antérieurs de la/du stagiaire et préciser les objectifs de formation en stage en regard des exigences du plan d'études ;
- servir de base au suivi formatif de l'étudiant·e en stage et permettre d'en discuter l'évolution en regard des exigences de la certification.

Principes

Le contrat est sous la responsabilité de la praticienne formatrice ou du praticien formateur (PraFo) et de l'étudiant·e.

Il est établi et signé par l'étudiant·e et par la ou le PraFo en début de stage.

Il est de la responsabilité de l'étudiant·e de le déposer sur la plateforme IS-Academia.

Le contrat peut faire l'objet d'un avenant en fonction de l'évolution de l'étudiant·e en stage, des spécificités de la classe et/ou des élèves.

Suivi de la formation pratique en stage

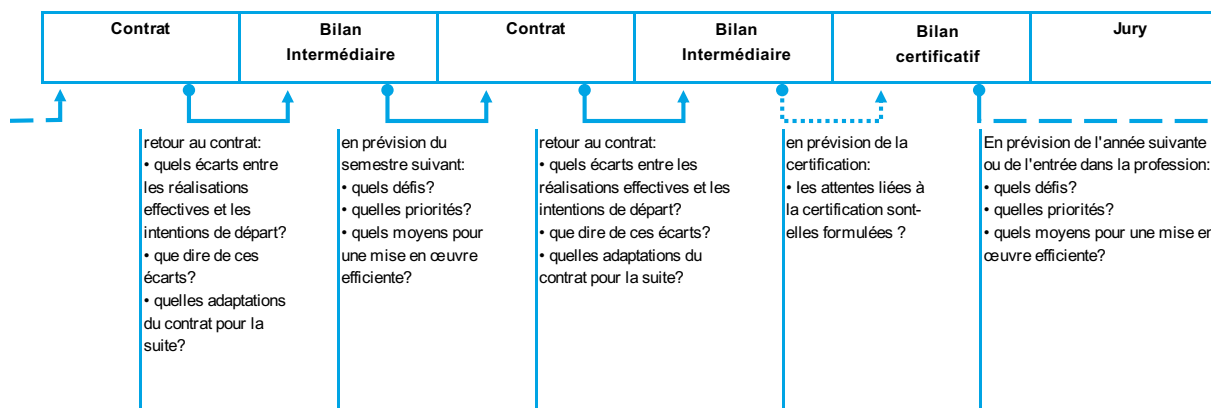
L'étudiant·e est invité·e à se constituer, tout au long de ses études, un dossier dans lequel il ou elle décrira son processus de formation pratique en stage en regard du référentiel de compétences professionnelles, des échelles descriptives, de son parcours antérieur, de ses besoins particuliers de formation et des commentaires de la ou du PraFo et des éventuelles personnes effectuant des visites de stage.

Le contrat de stage complète les bilans propres à l'année de formation.

Articulation entre contrats, bilans formatifs et bilans certificatifs

Les documents de suivi de la formation pratique en stage doivent permettre d'articuler:

- les différents moments d'un même lieu de stage: début et fin du stage, liens entre les attentes formulées dans le contrat et les réalisations relevées dans le bilan intermédiaire ou certificatif
- le passage d'un lieu de stage à un autre lieu de stage: le bilan intermédiaire et le bilan certificatif servent alors de point de référence pour le contrat suivant



Contrat de formation pratique en stage

Cadre de la formation pratique en stage

Prénom et nom de l'étudiant-e : _____

Filière BP -- Profil choisi : 1-4 5-8

Dates début et fin de stage : du au

Semestre de formation : 1^{er} 2^e 3^e 4^e 5^e 6^e

Stage d'inversion : oui non

Établissement : _____

Classe(s) concernée(s) : _____

Prénom et nom de la praticienne formatrice / du praticien formateur : _____

Le contrat de formation pratique en stage s'appuie sur **les documents de référence** :

- **Suivi de stage, Informations et directives** (un document spécifique par année de formation)
- **Evaluation du stage, Echelles descriptives et commentaires** (un document spécifique par année de formation)

S'agissant d'un contrat à visée pédagogique, il importe qu'il soit élaboré en concordance avec les objectifs à atteindre par l'étudiant-e selon son année de formation.

A. Contextes, attentes et organisation (partie administrative)

1. Spécificités de la classe ou des classes dans lesquelles l'étudiant-e effectue son stage

PF

Type d'établissement, année(s) d'enseignement, disciplines enseignées, nombre de périodes, spécificités propres à la classe ou aux classes.

2. Exigences de l'établissement à l'égard des stagiaires

PF

Connaissance du règlement propre à l'établissement (surveillance des récréations, habillement, etc.), précisions quant à la participation aux conférences des maîtres, aux entretiens et réunions de parents, aux séances de réseaux, aux conseils de classe, ...

3. Modalités d'organisation pratique du stage

PF Étú

L'étudiant·e et la ou le PraFo définissent leurs attentes respectives avant l'établissement du contrat. Ici figure le résultat de la négociation.

Les modalités d'organisation précisent en particulier :

L'encadrement : horaire et présence durant le stage, temps d'observation, temps d'enseignement, ...;

La planification : forme, fond, délai de transmission, ...;

Les feedbacks : moments de debriefing et durée, échéance des retours, ...

B. Objectifs de la classe et diversité des élèves (partie pédagogique)

1. Objectifs du PER qui seront travaillés pendant les périodes du stage

PF Étú

2. Projets prévus ou en cours au sein de la classe ou de l'établissement

PF Étú

Clarifier ensemble l'implication de l'étudiant·e en tenant compte de la progression visée tout au long de la formation.

3. Prise en compte des élèves à besoins particuliers

PF Étú

Points d'attentions spécifiques à l'égard des élèves à besoins particuliers, informations sur les suivis et aménagements en cours, rôle de l'étudiant·e ... (ce point peut être complété au fur et à mesure du stage, le but étant que l'étudiant·e soit en mesure de comprendre les différentes problématiques afin de les prendre en compte dans ses interventions et, en fin de formation, d'adapter son enseignement en conséquence).

C. Coursus de formation de l'étudiant·e (partie formation)**1. Acquis et compétences propres à l'étudiant·e (autoévaluation)**

Étu

Bilan de ses acquisitions (expériences professionnelles antérieures et précédents stages) en relation avec le référentiel de compétences.

2. Objectifs de formation de l'étudiant-e en tenant compte du contexte de la/les classe(s) et de l'établissement

Étu

PF

Empty space for writing the training objectives.

L'étudiant-e et la ou le PraFo respectent les dispositions fixées dans le présent contrat.

Étudiant-e

Praticienne formatrice ou praticien formateur

Date: _____

Date: _____

Signature: _____

Signature: _____

Avenant au contrat de formation pratique en stage

En fonction des situations rencontrées ou des compétences et habiletés de l'étudiant·e, les partenaires conviennent des aménagements suivants :

Étu

PF

L'étudiant·e et la ou le PraFo respectent les dispositions fixées dans le présent contrat.

Étudiant·e

Praticienne formatrice ou praticien formateur

Date: _____

Date: _____

Signature: _____

Signature: _____

Contacts

Étudiant·e	PraFo Direction de l'établissement
<p>HEP Vaud Service académique av. de Cour 33 - CP 1014 Lausanne etudiants-bp@hepl.ch</p>	<p>HEP Vaud Centre de soutien à la formation pratique en établissement (CefopÉ) av. de Cour 33 - CP 1014 Lausanne stages@hepl.ch</p>